

S'POUVIR

de nouvelles perspectives

**Vous avez envie d'entreprendre, mais besoin d'y voir plus clair ?
Vous souhaitez vérifier si votre projet est réaliste et réalisable ?
Vous voulez faire le point sur vos compétences entrepreneuriales ?**

**Faites un bilan de compétences
entrepreneurial avec**



SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

**Un accompagnement confidentiel et structuré pour
clarifier votre projet, identifier vos atouts et
construire un plan d'action concret.**

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences entrepreneurial

Il s'agit d'une démarche méthodologique conforme au cadre légal du bilan de compétences (selon les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail), encadrée par un consultant expert, qui permet d'orienter son projet professionnel en amont d'un parcours entrepreneurial.

Il permet de faire le point sur ses compétences, ses aptitudes et ses motivations pour mieux construire son projet de création ou reprise d'entreprise.

Celui-ci a pour objectif :

- De définir tout le potentiel entrepreneurial du candidat ;
- De valider si sa nature est compatible avec les enjeux d'une création d'entreprise ;
- D'objectiver le réalisme du projet ;
- D'informer sur les incontournables du parcours Créateur / Repreneur.

Il est réalisé avec l'aide d'un consultant expérimenté, issu de formation supérieure en gestion des ressources humaines, gestion d'entreprise ou coaching, ou encore ayant suivi un parcours complet de conseiller création d'entreprise, et qui :

- Structure la démarche à l'aide d'une méthodologie appropriée ;
- Mène l'ensemble des entretiens en face à face ;
- Propose et restitue si nécessaire des tests ;
- Vous accompagne tout au long de la réflexion en vous aidant à analyser et à établir des priorités dans vos objectifs ;
- Assure le suivi de votre projet 6 mois après la fin de la prestation.

Vous serez guidé par votre consultant tout au long de la démarche qui s'articule entre des moments de travail à partir de supports d'auto-investigation et des entretiens individuels.



À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences s'adresse à tous, quel que soit votre statut (salarié, chef d'entreprise, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, etc.).

Quelle durée ?

- Jusqu'à **24 heures maximum**, selon le besoin identifié.
- Plusieurs formats peuvent être proposés : **13h, 16h ou 24h**, selon le besoin, les objectifs poursuivis et le financement mobilisé.

Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.

- **Démarrage possible généralement sous 2 à 4 semaines** après le premier échange, sous réserve de validation du financement, des disponibilités et de la contractualisation.
- Sur une période de **2 à 3 mois**.
- Un suivi est assuré jusqu'à **6 mois** après la fin du bilan.

Quand le réaliser ?

Sur ou hors temps de travail, en présentiel ou distanciel.

Pour vous permettre de réaliser votre bilan de compétences, nos bureaux sont ouverts du **lundi au vendredi de 9h à 18h** (possibilité d'être reçu en dehors de ces horaires).

Quels outils ?

- Des supports d'aide à la réflexion.
- Un inventaire patrimoine professionnel à l'appui du projet d'entrepreneuriat.
- Des tests en appui de l'analyse de motivations, valeurs et aptitudes en cohérence avec le projet.
- Des supports d'aide à l'analyse stratégique du projet : Canvas, Porter, Swot.
- Et votre plateforme en ligne accessible 24h/24.

Déroulement du bilan de compétences entrepreneurial

Le bilan de compétences entrepreneurial comprend 3 phases incontournables :

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

Clarification de votre demande et présentation des objectifs de travail et de la méthodologie.
Analyse de votre patrimoine professionnel et personnel en termes de compétences, savoirs, savoir-être et connaissances acquises.

2

PHASE D'INVESTIGATION

Exploration des caractéristiques personnelles (motivations, aptitudes, comportements et valeurs). Analyse du marché visé (son évolution, sa structuration, enquête terrain...).
Clarification de la vision entrepreneuriale (ajustements et élaboration d'un business modèle).
Formulation du projet (modalités de mise en œuvre, partenaires à mobiliser...).

3

PHASE DE CONCLUSION

Analyse de l'information collectée et validation des hypothèses.
Mise en place du plan d'actions.
Remise d'une synthèse écrite.

Votre consultant procède à une adaptation du déroulement, de la méthodologie, des outils, de la démarche et du nombre d'entretiens individuels en fonction de vos besoins et de la nature de votre demande.

À la fin de votre bilan de compétences entrepreneurial, vous aurez :

- Clarifié votre projet entrepreneurial, identifié ses conditions de faisabilité et défini les prochaines étapes avant de vous engager dans un parcours de création ou de reprise d'entreprise.
- Défini un plan d'actions opérationnel pour mener à bien votre projet (exemples : Quels partenaires contacter, quels éléments du marché à collecter, quels aspects réglementaires à valider, quelles formations à réaliser...



Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement concernant l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite, veuillez contacter notre Référent Handicap à l'adresse suivante : **contact.handicap@semaphores.fr**

Un support digital complémentaire via notre plateforme en ligne !

- Des modules de tests et d'e-learning pour vous évaluer au regard de l'entrepreneuriat,
- Des webinaires en lignes sur les thématiques spécifiques (statuts, frais déductibles, la boîte à outil de l'entrepreneur...),
- Les temps forts de l'entrepreneuriat (salons, évènements, etc.) pour rester connecté à la dynamique de votre marché,
- Une interactivité avec votre Coach via des conseils avisés, un espace documentaire sécurisé, une messagerie intégrée,
- L'accès à l'information BPIFrance via nos accès conseillers.



Financement de votre bilan compétences entrepreneurial

► Au titre du plan de développement des compétences :

L'employeur peut être à l'initiative de la démarche (vous devez toutefois être d'accord) et financer le bilan sur son plan de développement des compétences. Il s'agit le plus souvent d'une action concertée avec la DRH.

► Au titre du CPF – Compte Personnel de Formation :

Que vous soyez salarié du secteur privé, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez réaliser un bilan de compétences financé par le CPF.

Dans le cadre du CPF, plusieurs formats de bilan de compétences peuvent être proposés selon le besoin identifié, 13h ou 16h.

Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.

Si vous souhaitez le réaliser sur votre temps de travail, une autorisation d'absence sera à demander à votre employeur.

La demande de financement est à instruire directement sur : www.moncompteformation.gouv.fr

► Au titre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) :

Pendant une période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail de bénéficier d'un bilan de compétences.

► L'autofinancement :

Si aucune des solutions de financement citées ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer votre bilan de compétences.

Pour toute information tarifaire, veuillez nous contacter :

 gestion.carrieres@semaphores.fr ou  **01 40 15 56 12**

Éthique et déontologie

► Le volontariat (prérequis) :

Vous devez être volontaire et consentant lorsque la demande est à l'initiative de l'employeur.

► La confidentialité des échanges :

Le consultant qui mène les entretiens est tenu au secret professionnel. Les résultats du bilan ne sont communiqués qu'à vous seul et ne sont communicables à un tiers qu'avec votre accord.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité du prestataire et avec votre validation.

Les documents élaborés sont détruits après le bilan.



Sémaphores est un cabinet de conseil qui intervient depuis 1983 sur un champ très large d'expertises : transformation & transition, qualité & performance RH, management des talents, stratégies territoriales, audit et expertise comptable, ...



35 000

personnes
accompagnées
depuis 2018



300

consultants
et experts



200

Sites

CONTACT

 gestion.carrieres@semaphores.fr ou  **01 40 15 56 12**

105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

www.semaphores.fr

Le Cabinet Sémaphores est certifié Qualiopi au titre de ses activités d'organisme de formation et de centre de bilans de compétences (certificat disponible sur notre site web)